



2003 – 2013 : LES FRANÇAIS, BONS ELEVES DU RECYCLAGE DES PILES ET BATTERIES PORTABLES

**2,5 fois plus de piles et petites batteries
déposées dans les points de collecte en 10 ans**

COREPILE, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des piles et petites batteries, fête cette année ses 10 ans et continue de sensibiliser le consommateur à l'importance du recyclage pour le convaincre de rapporter ses piles et petites batteries.

Une action qui porte aujourd'hui ses fruits, puisque COREPILE est le 1er éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage en France, et le 2ème en Europe.

Le défi ?... expliquer au consommateur que les piles et petites batteries, après usage, peuvent être valorisées et bénéficier d'une « seconde vie » (dans les gouttières de nos toitures avec le zinc, dans couverts de table avec l'acier et même dans des batteries neuves) et le convaincre que son geste de tri fait économiser des ressources naturelles importantes.

Défi relevé, puisque depuis ses débuts, COREPILE a recyclé plus de 60 000 tonnes de piles et petites batteries (8100 tonnes en 2012). Les comportements deviennent plus « responsables » : 78% des Français déclarent trier leurs piles ; ils n'étaient que 24% en 1998 (Source : TNS Sofres – 2013)

Le saviez-vous ?

100 kg de piles et batteries collectées = plus de 50% de métaux recyclés ! Le recyclage des piles et accumulateurs portables permet ainsi d'«économiser» plus de 7 000 tonnes de métaux par an en France. Une économie non négligeable compte tenu de la raréfaction des matières premières.

Durant ces 10 années, COREPILE a développé un réseau de près de 35 000 points de collecte (magasins et déchetteries), soit 5 points de collecte pour 10 000 habitants, afin que les consommateurs puissent rapporter facilement leurs piles et

petites batteries – car l'accès facilité des bornes de collecte est indispensable à l'efficacité du tri et du recyclage.

C'est pourquoi COREPILE, conscient de l'importance du consommateur-citoyen, a développé le petit cube COREPILE, un outil simple et efficace présent dans presque tous les foyers. En carton recyclé, ce petit conteneur de 10 x 10 x 10 cm porte des informations essentielles : messages clés et information points de collecte. Il contient un an de « consommation d'un foyer » (en moyenne 16 piles par an et par personne soit 500g).

Depuis 10 ans, plus de 15,6 millions de ces cubes ont été distribués gratuitement dans les boîtes aux lettres et dans les magasins des enseignes adhérentes à COREPILE. A l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, COREPILE édite un cube « collector », reprenant des photos du photographe Alain Fouray, spécialement réalisées pour l'occasion.

Grâce à COREPILE, le recyclage des piles & petites batteries est devenu un geste concret pour l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Il reste encore beaucoup à faire, et ce dixième anniversaire marque aussi l'engagement de COREPILE, de ses adhérents et de ses partenaires à relever les défis que soulèvent nos nouveaux modes de consommation.

Vocabulaire et définitions

- Le terme « **pile** » ou « **pile jetable** », désigne les piles à usage unique, utilisées dans la plupart des équipements de grande consommation : jouets, lampes, petits équipements électroniques...
- le terme « **pile rechargeable** » désigne les accumulateurs d'une forme strictement similaire aux piles jetables (par exemple formats AA et AAA), et donc susceptibles de les remplacer. Ces accumulateurs se rechargent un grand nombre de fois à l'aide de chargeurs adaptés.
- le terme « **batterie** » est en général utilisé pour les accumulateurs d'un format spécifique, incorporés dans des équipements portables (téléphones, ordinateurs, outillage...), dans l'automobile (batterie de démarrage) ou dans des applications industrielles (batterie de traction ou batterie stationnaire).

Que deviennent nos piles & petites batteries ?

Après leur collecte dans les bornes, les piles regroupées dans des fûts sont acheminées vers un centre de tri où elles sont séparées par couple électrochimique afin de subir le traitement adapté.

On peut ainsi récupérer, dans les piles alcalines, jusqu'à 33 % de zinc (utilisé pour fabriquer gouttières et toitures), et 24 % d'acier (revendu à l'industrie automobile ou des arts de la table).

Plomb, nickel, cadmium et métaux précieux sont, eux, récupérés dans les piles rechargeables et réemployés, notamment dans la fabrication de petites batteries neuves.

Spécial 10 ans !

- **1,2 milliard de piles sont vendues** chaque année en France
- Chaque Français utilise en moyenne **16 piles et/ou petites batteries** par an. Un foyer remplit, en moyenne, un cube COREPILE par an
- **15,6 millions** de petites cubes “Corepile” distribuées : 1 foyer sur 2 équipé !
- **48%** des personnes interrogées reconnaissent le petit cube Corepile (source : TNS Sofres – 2013)
- **78%** des Français déclarent trier leurs piles et petites batteries
- COREPILE se rapproche chaque jour des consommateurs avec **35 000 points de collecte**
- En 2012, COREPILE a collecté plus de **8 100 tonnes** de piles et petites batteries soit 2,5 fois plus en 10 ans
- **60 000 tonnes** de piles et petites batteries traitées depuis 10 ans soit le poids de 6 Tours Eiffel !
- **37,5 %** des piles & petites batteries mises sur le marché par les adhérents Corepile ont été collectés et recyclés en 2012. COREPILE est en passe d’atteindre les objectifs fixés par le cahier des charges de son Agrément d’Etat : 45 % à l’horizon 2016
- **426** adhérents (metteurs en marché : fabricants, distributeurs, incorporateurs, importateurs) soit près de 66% des mises sur le marché français des piles et petites batteries